



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

OFFRE D'EMPLOI DIRECTRICE GÉNÉRALE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Joueur incontournable dans le développement socioéconomique régional, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a comme mission d'assurer aux personnes jeunes et adultes relevant de sa compétence l'accessibilité à des services éducatifs de qualité auxquels elles ont droit en vertu de la Loi. La Commission scolaire doit aussi soutenir et accompagner les établissements dans la réalisation de leur mission tout en contribuant au progrès des régions, des villes et villages. Enfin, elle participe à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur.

Le territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud dessert 48 municipalités réparties dans la MRC de Bellechasse, la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet. Elle regroupe plus de 1 500 employés qui travaillent ensemble à la réussite de plus de 8 000 élèves inscrits dans nos 56 établissements en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle. La Commission scolaire gère un budget de 121 M \$.

NATURE DE L'EMPLOI

Sous l'autorité du Conseil des commissaires, l'emploi de directrice générale ou de directeur général comporte la responsabilité totale de la gestion des activités, des programmes et des ressources de l'organisme pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activité ainsi que la responsabilité du suivi de l'exécution des décisions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif, et ce, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

CET EMPLOI COMPORTE NOTAMMENT LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :

- Exercer son autorité sur le personnel requis pour le fonctionnement de la commission scolaire.
- Participer aux séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif, sans droit de vote;
- Diriger le comité consultatif de gestion;
- Diriger la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire adopté par le conseil des commissaires et s'assurer de la cohérence des projets éducatifs de ses établissements avec le plan d'engagement de la commission scolaire;
- Assumer la direction du comité de répartition des ressources;
- Participer au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, si elle ou s'il n'a pas désigné une représentante ou un représentant;
- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires du milieu.

LA COMMISSION SCOLAIRE EST PARTICULIÈREMENT À LA RECHERCHE D'UNE PERSONNE CAPABLE DE :

- Comprendre l'environnement éducatif, social, culturel et économique et agir en tant que gestionnaire proactif;
- Définir et promouvoir une vision claire et partagée des orientations de la commission scolaire;
- Structurer une organisation scolaire centrée sur les besoins éducatifs des élèves et sur leur réussite éducative;
- Soutenir le développement des pratiques éducatives adaptées aux besoins des élèves et favorables à la réussite scolaire;
- Soutenir et assurer des liens de collaboration et de partenariat axés sur la réussite des élèves;
- Développer une organisation qui met à profit la contribution de toutes les ressources humaines pour réaliser la mission de l'organisation;
- Assurer une gestion efficace des ressources financières, matérielles, informationnelles et du partage équitable des ressources;
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique tout en veillant à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves;
- Favoriser la communication efficace et la transparence au sein de l'organisation, auprès des partenaires et du grand public.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Grade universitaire de deuxième cycle ou grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois (3) ans ou occuper un emploi de hors-cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission scolaire;
- Dix (10) années d'expérience pertinente, dont au moins 5 dans un emploi de cadre.

RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions d'emploi et la rémunération sont celles prévues au document « Le règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadres des commissions scolaires ».

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre motivant votre candidature **au plus tard le 21 septembre à 16 h** à l'attention de :

Sélection DG
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
a/s Monsieur François Labbé, consultant pour la
Fédération des commissions scolaires du Québec

À l'adresse électronique suivante : cdubois@fcsq.qc.ca

En vous assurant de la réception de votre courriel auprès de Madame Carole Dubois au 418 651-3220, poste 368.

Seules les candidatures reçues à cette adresse seront recevables aux fins du concours.

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

Les personnes retenues pourraient être soumises à une entrevue, à une évaluation psychométrique et à une prise de références :

- **Entrevues de sélection : 4 octobre**
- **Évaluation psychométrique : 9 octobre**
- **Prise de références : 4 au 12 octobre.**

La commission scolaire ne s'engage pas à retenir une candidature dans le cadre du présent affichage.

La commission scolaire remercie à l'avance toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt. Toutefois, seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées.

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.